



NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PLAN DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

Adopté le 4 octobre 2010
Modifié le 1^{er} décembre 2014

Déni de responsabilité

Le présent plan est basé sur des conditions météorologiques hivernales normales ainsi que sur la fiabilité et la disponibilité des ressources humaines et matérielles. La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ne garantit pas le niveau de service dans des conditions hivernales anormales ou extrêmes ou en cas d'arrêt de travail mais la municipalité prendra les mesures possibles appropriées afin de minimiser les conséquences pour la population.

1.0 INTRODUCTION

1.1 Généralités

La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village est présentement responsable du déneigement et du déglacage d'environ 12,52 kilomètres de routes, soit 32 kilomètres de voies. Toutes ces rues sont asphaltées sauf les rues gravelées des nouveaux lotissements qui ne sont pas encore asphaltées.

Quatre (4) stationnements, de même que 58 bornes-fontaines sont également déneigés par la municipalité.

1.2 But

Offrir un niveau de service adéquat et efficace en matière de déneigement et de déglacage dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et veiller à bien faire connaître ce niveau de service aux conducteurs, aux cadres supérieurs, au conseil municipal et au grand public.

1.3 Mission

Offrir un niveau de déneigement et de déglacage uniforme dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

1.4 Politique

La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village assure le déneigement et le déglacage des rues de la municipalité selon les priorités préétablies. Les priorités sont établies en fonction de l'importance des rues dans le réseau global de transport.

- Pour une accumulation de plus de 5 cm de neige, toutes les rues sont déblayées.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village PLAN DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

Priorité 1 artères principales (rue Biron, St-Félix, rang de la Rivière, St-Thomas, St-Jacques, St-Bruno et Ducharme)

Priorité 2 rues secondaires (secteurs résidentiels)

Priorité 3 stationnement de la caserne (aire de circulation)

Priorité 4 stationnement du Centre récréatif Léo-Paul Therrien, de l'hôtel de ville et de la station de pompage (excepté en cas de sinistre, priorité 1)

Priorité 5 autres stationnements municipaux et emplacements (dépotoir à neige, épuration des eaux, garage et patinoire, 2 postes de pompage, le lac et le puits, bornes-fontaines)

Lorsque le déblaiement est terminé, on reprend l'épandage d'abrasifs dans les artères principales ainsi qu'aux intersections des rues secondaires. Mentionnons aussi que le déblaiement des bornes d'incendie suivant la fin des précipitations se fera dans un délai de 48 heures.

La durée des opérations de déblaiement de la neige dépend d'une foule de facteurs. Toutefois, de manière générale, le travail (rues et stationnements) est complété dans les six (6) heures suivant la fin d'une précipitation de l'ordre de 10 centimètres.

Les équipements et les ressources humaines disponibles sont donc suffisants pour assurer le déblaiement efficace du réseau routier local dans un laps de temps raisonnable.

2.0 RESPONSABILITÉS

- 2.1 La personne en charge des travaux publics est responsable du déneigement et du déglçage dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.
- 2.2 Il incombe à la personne en charge des travaux publics de veiller à ce que les interventions pendant les tempêtes hivernales se fassent conformément au plan de déneigement et de déglçage. La personne en charge des travaux publics et ses employés doivent connaître ce plan et effectuer les tâches d'entretien hivernal nécessaires pour obtenir et maintenir de bonnes conditions routières et faciliter la circulation.
- 2.3 Les conducteurs doivent utiliser tous les véhicules et le matériel de déneigement et d'entretien hivernal de façon sécuritaire et efficace en tout temps. Ils ont la responsabilité de s'assurer que les véhicules et le

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village PLAN DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

matériel qu'ils utilisent soient sécuritaires et en bon état mécanique. Il incombe également aux conducteurs de veiller à ce que leur itinéraire soit accompli conformément au **plan de déneigement et de déglçage**. Les conducteurs doivent signaler à la personne en charge des travaux publics tous les problèmes ou toutes les difficultés liés à leur matériel, tant au début que pendant l'intervention en cas de tempête.

Secteurs

Pour procéder aux opérations de déneigement, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village utilise ses propres véhicules.

Durée des opérations

Dans certains cas, il nous arrive d'être impatient et de critiquer la lenteur des opérations. Il faut toutefois faire preuve de compréhension et analyser les différents facteurs qui entrent en ligne de compte lors des opérations de déneigement.

D'une part, les véhicules affectés au déneigement ne peuvent être partout à la fois. De plus, l'importance, la fréquence, la durée des précipitations ainsi que l'ensemble des conditions climatiques (pluie, vent grêle, etc.) auront toujours une influence sur le délai nécessaire à la réalisation complète des travaux. De plus, le moment de la journée où les opérations se déroulent aura une incidence certaine sur la durée du travail à effectuer. Ainsi, en plein jour, la circulation plus dense et les automobiles garées en bordure de rue nuiront aux manœuvres des opérateurs des équipements de déneigement et ralentiront leur progression. Par contre, durant la nuit, étant donné que la circulation automobile est presque nulle, les équipes affectées au déneigement accompliront leurs tâches plus librement et plus rapidement. L'opération sera donc de plus courte durée la nuit que le jour.

Nous invitons les citoyennes et les citoyens à collaborer avec nous, en respectant, notamment, la signalisation ainsi que le règlement sur le stationnement de nuit qui interdit de garer son véhicule dans la rue la nuit entre le 1^{er} décembre et le 15 avril. Vous contribuerez ainsi à améliorer les opérations de déneigement. De plus, nous requérons votre collaboration pour ne pas mettre d'arbustes près des bornes-fontaines.

3.0 DOMMAGES CAUSÉS PAR LES CHASSE-NEIGE

3.1 Dommmages aux pelouses

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village PLAN DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

Le service conserve une liste des propriétés dont la pelouse a été endommagée et les réparations commencent en mai (lorsqu'il est possible d'obtenir du terreau).

Soyez tout de même assuré que le service des travaux publics fait son possible pour éviter les dommages à la propriété.

M. Marcel Bergeron,
maire

Mme Isabelle Dumont,
directrice générale, sec.-trés.